



Sensibilité politique déi Lénk

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 5 décembre 2022

Concerne: heure de questions du mardi 6 décembre 2022

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je voudrais poser la question suivante à Madame la ministre de la Santé.

Selon les annonces faites à plusieurs reprises par Madame la ministre de la Santé, la mise en œuvre de la CUSS serait à prévoir pour le début de l'année 2023. Comme la mesure en question fait partie de l'accord de coalition, lequel arrive bientôt à échéance, je voudrais interroger Madame la Ministre sur les étapes concrètes de la mise en œuvre de la CUSS ainsi que sur les garanties prévues pour rendre pérenne cette mesure.

Avec mes salutations respectueuses,

Nathalie Oberweis
Députée